PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION DU PUBLIC
Plan Particulier d'Intervention – Barrage du Verdon à La Tessoualle

Angers, le 29 septembre 2026

Une procédure de consultation d'une durée d'un mois sera ouverte du 20 octobre au 20 novembre 2026, dans plusieurs lieux de consultation, afin de recueillir les observations du public concernant le projet d'actualisation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage du Verdon, situé sur la commune de la Tessoualle.

Le PPI a pour objectif de définir l'organisation des secours publics et les mesures relatives à l'information, l'alerte et la protection de la population en cas d'accident grave survenant sur le barrage du Verdon, classé A (ouvrages les plus importants sur une échelle de A à C).

Les communes situées dans la zone de risque couverte par le présent PPI sont :

En zone de proximité immédiate :
La Tessoualle (49), Maulévrier (49), Mazières-en-Mauges (49), Cholet (49), La Séguinière (49).

En zone d'inondation spécifique :
Saint-Christophe-du-Bois (49), La Romagne (49), Sèvremoine (49), Gétigné (44), Boussay (44), Clisson (44), Gorges (44), Le Pallet (44), Monnières (44), La Haie-Fouassière (44), Maisdon-sur-Sèvre (44), Saint-Fiacre-sur-Maine (44), Vertou (44), Saint-Sébastien-sur-Loire (44), Rezé (44), Nantes (44), Château-Thébaud (44), Aigrefeuille-sur-Maine (44), Les Sorinières (44), Cugand (85).

Le document du Plan Particulier d'Intervention est accessible dans les préfectures de Maine-et-Loire, de Loire-Atlantique et de Vendée, à la sous-préfecture de Cholet, ainsi que dans les mairies listées ci-dessus, aux heures d'ouverture habituelles. Les commentaires et observations du public pourront être consignés dans un registre spécialement prévu à cet effet. À l'issue de la période de consultation, les registres seront transmis à la préfecture de Maine-et-Loire pour examen.

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr